

DROIT DE REGARD

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Editorial

Droits de l'homme 2008

Faut-il commémorer le 60^e anniversaire de la DUDH

"Père gardez-vous à droite, père gardez-vous à gauche". On connaît la célèbre mise en garde adressée au roi Jean II par son fils Philippe, dit Le Bon, lors de la bataille de Poitiers en 1336. Six siècles plus tard, Paul Valéry constate, quant à lui, que *"deux dangers menacent le monde : l'ordre et le désordre"*.

Tous ceux qui aujourd'hui sont encore attachés à une certaine conception républicaine des droits et des devoirs de l'Homme, fruit de l'héritage gréco-judéo-chrétien, devraient prêter attention à ce conseil et à ce constat. En effet, deux dangers menacent la philosophie des Droits de l'Homme : l'universalisme réducteur et le différentialisme séparateur. Le second traite les droits de l'homme de manière relative et exclusivement au cas par cas (selon la communauté ou la tradition) alors que, pour le premier, ces droits sont absolus et doivent être jugés de manière uniforme quel que soit le contexte¹. L'universalisme qui prétend à l'objectivité s'inscrit dans la logique de la modernité héritée des Lumières alors que le différentialisme qui revendique un subjectivisme et un relativisme plus ou moins radicaux s'inscrit dans le courant dit post-moderne². Dans la mesure où les anciennes fractures idéologiques sont en partie réduites, beaucoup de ceux qui militent pour les Droits de l'Homme se sentent aujourd'hui désarmés face aux conséquences culturelles néfastes d'un universalisme égalisateur tout autant que face à la montée de revendications identitaires, parfois légitimes, mais dont certaines mettent radicalement en question les fondements mêmes de la République.

Lorsque le 10 décembre 1948, les délégués des 58 Etats souverains alors membres des Nations-Unies,

réunis à Paris pour la troisième session de l'Assemblée Générale de la jeune organisation, ont approuvé par 48 voix pour et 8 abstentions⁽³⁾ le texte de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme (DUDH), pouvait-on concevoir que 60 ans plus tard le principe même de cette Déclaration pourrait encore être contesté ? Que convient-il donc de fêter à l'occasion de ce 60^e anniversaire ? Va-t-on vers un élargissement tous azimuts de la notion de droit ou ne conviendrait-il pas au contraire de réaffirmer les quelques principes fondamentaux dont le respect conditionne l'ensemble des droits qui en dérivent.

Quatre générations de droits

Le premier de ces principes c'est la reconnaissance de la dignité intrinsèque et inconditionnelle de la personne humaine. C'est cette dignité qui fonde le droit et non le contraire. Cela signifie que la personne humaine est – et doit rester – le centre du dispositif. C'est exclusivement par rapport à elle, par rapport au respect de sa vie, à la protection de sa dignité, au respect de sa liberté, que la hiérarchie des droits de l'homme doit être conçue. A cet égard, il convient de rappeler la différence essentielle entre les droits-attributs dits de la première génération (droits civils et politiques, DCP), attributs parce qu'inhérents et donc opposables aux Etats (leur exercice ne suppose en général qu'une abstention de l'Etat : ne pas torturer, ne pas entraver l'expression des opinions, ne pas...) et les droits de créance dits de la deuxième génération (droits économiques, sociaux et culturels, DESC), créances parce qu'exigibles de l'Etat (leur mise en œuvre suppose une action positive de l'état). On considère des droits de troisième génération tels que les droits de solidarité, droit au développement, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit à un environnement sain... On peut ajouter une quatrième génération avec l'idée de droit des générations futures ! Tous ces derniers droits sont certes l'expression d'un souci commun de l'humanité fort respectable mais plus on s'éloigne des premiers moins on est opérationnel,

1) Le débat n'est pas nouveau puisque cette question opposait déjà Benjamin Constant à Condorcet.

2) Ici encore, l'affrontement n'est pas neuf car le romantisme (allemand) constituait déjà une réaction contre "la pensée française".

3) Se sont abstenues : la RSS de Biélorussie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'Arabie Saoudite, la RSS d'Ukraine, l'Union Sud Africaine, l'URSS, la Yougoslavie. Etaient absents : le Honduras et le Yémen.

voire plus cet élargissement risque de s'opérer aux dépens des droits individuels les plus fondamentaux.

Ne pas affaiblir des démocraties

Revenons à la notion de droits opposables. Comme on vient de le rappeler, seuls les droits-attributs (DCP) sont opposables (parce qu'ils sont exclusivement le fait de la personne et ne dépendent pas de l'état) et non les droits économiques, sociaux et culturels – ESC – (comme le droit au logement) qui sont des droits de créances "exigibles" mais non "opposables" (exigibles parce qu'ils ne sont pas immédiatement le fait de la personne et dépendent de l'État).

Or, la CNCDH a choisi de prendre ces droits ESC comme thématique pour la commémoration en 2008 du 60^e anniversaire de la DUDH en s'attachant plus particulièrement aux droits culturels. Cela est certes légitime et, non l'avons dit, il convient de dénoncer les excès d'un universalisme abstrait qui viserait à niveler

les cultures. Au demeurant, il convient également de prendre garde à ce que la revendication culturelle ne soit pas le prétexte à une remise en cause du principe d'égalité de traitement qui est à la base de l'exercice des libertés fondamentales.

La SIDH, pour sa part, compte bien profiter de cette commémoration pour réaffirmer qu'on ne défend pas les droits de l'homme en affaiblissant les démocraties et que donc le respect des cultures n'a de sens que dans la mesure où lesdites cultures sont elles-mêmes porteuses du respect de la culture d'autrui (principe de réciprocité) et respectueuses du cadre démocratique qui en permet l'exercice. C'est également l'occasion pour la SIDH de se réapproprier les droits fondamentaux de la première génération, en réaffirmant leur primauté et en défendant que tous les autres droits devraient être jugés en fonction de leur impact sur ces droits fondamentaux⁴.

Jean-François Lambert

4) On pourrait par exemple – très concrètement – s'interroger sur la compatibilité entre la notion de service public qui suppose la continuité, la non discrimination, l'accessibilité, et la

défense de monopoles par la fonction publique ou plus précisément ses appareils syndicaux.



Fêter le 60^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen Droits culturels, oui mais !

La Commission Nationale pour les Droits de l'Homme a choisi de commémorer le 60^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en célébrant les Droits culturels.

Est-ce un choix, qu'au sein de la Société Internationale pour les Droits de l'Homme, nous partagerons ?

La SIDH, dès sa création, dans les années 80, a pris le parti de privilégier la défense des libertés civiles et politiques indissociables de la démocratie. Et d'agir en priorité là où elles ne seraient pas respectées.

La confusion qui auréole l'idée de culture incluant le rapport aux œuvres, aux traditions, aux mœurs obscurcit le débat sur les droits culturels. De quoi parle-t-on exactement lorsqu'on aborde les droits culturels ? La morale démocratique s'honore précisément en soulignant les dilemmes et les tensions qui découlent de ce confusionnisme propice aux amalgames idéologiques : quand l'œuvre tranche avec la tradition, s'oppose aux mœurs établies, comment l'éthique des droits culturels s'accorde-t-elle avec ses propres exigences ?

Nous devons maintenir cet impératif de l'interrogation. Et de l'objection. C'est la marque de notre spécificité, le respect notre signature intellectuelle.

La philosophie des droits culturels ouvre la voie au différentialisme. A moins d'opter pour la démission et la capitulation, nous devons faire valoir le sens de l'universalité dans la confrontation différentialiste. Sous prétexte de tolérer l'autre et ses manières d'être (fussent-elles à l'opposé des nôtres), faut-il admettre la pratique culturelle de la polygamie ? L'interdiction faite aux femmes de conduire une voiture ? La peine de mort ou d'emprisonnement pour "délit" d'homosexualité ? L'interdiction du pluralisme religieux ? La lapidation pour punir l'adultère ? ...

Fustigeant les défenseurs de l'épopée napoléonienne qui encensaient l'empire comme régime de liberté, Chateaubriand mettait en garde contre "l'abus que l'on fait de l'usage de la raison". A nous de traiter avec scepticisme et critique les perversions de la liberté que couvre la raison différentialiste dont se nourrit la doctrine partisane des droits culturels.

Sabine Renault-Sablionière

Le Venezuela et les risques de dérives totalitaires

Depuis longtemps, la SIDH s'inquiétait de la tournure des événements au Venezuela. Nous percevions autre chose dans Chavez qu'un amuseur public et un démagogue qui chante dans la cour de l'Elysée, se signe dans l'enceinte de l'ONU parce que le diable Bush y a parlé la veille, ou exige des excuses d'un roi qui lui a seulement demandé de se taire. Les propositions de modifications de la Constitution indiquaient un franc projet totalitaire. Pour aller vite : un parti hégémonique, l'idéologisation de l'armée, un contrôle grandissant sur les entreprises privées et une alliance privilégiée avec Cuba, suffisaient à nous alerter.

Voilà pourquoi une mission de la SIDH a été diligentée au mois de novembre 2007.

Des nombreuses conversations avec des militants démocratiques ou même chavistes qu'elle a permises, plusieurs enseignements ont été tirés.

Tout d'abord, les résultats du referendum du 2 décembre dernier ont été négatifs pour Chavez. Son projet de réforme constitutionnelle a été rejeté malgré les grosses "ficelles" qui furent employées par le pouvoir lors de la campagne. Voter oui, avait déclaré Chavez, c'est voter contre Bush. Il détenait aussi les "preuves" d'un plan de l'impérialisme pour subvertir la révolution en marche, etc..

Aujourd'hui, la question que nous posons sur la nature du régime nous semble toujours pertinente. Nos inquiétudes sur les risques totalitaires restent intactes, même au lendemain de sa défaite.

Le référendum

Les modifications proposées à la Constitution permettent de bien comprendre les aspirations profondes d'un Chavez. Le référendum portait sur soixante neuf articles de la constitution (sur 350). Et il était double : un certain nombre d'articles étaient proposés séparément par le Président

lui-même, d'autres par l'Assemblée nationale. Les uns et les autres furent repoussés à une faible majorité - au total 50,7 pour le "non" et 49,3 pour le "oui".

Chavez a respecté le verdict des urnes, ont fait remarquer ses partisans ou ses adversaires modérés. Peut-être, mais que penser de cette élégante analyse du dirigeant vénézuélien au lendemain de sa défaite ? Pour lui, la victoire du non était "une victoire de merde" et il recommencerait bientôt.

Cependant, Chavez n'a pas osé aller outre le résultat. C'eût été se retrouver plus minoritaire encore. L'armée est seulement en phase de "chavisation" et il ne pouvait être sûr d'elle dans son ensemble. De ce point de vue, la déclaration défavorable à la réforme constitutionnelle de Raul Baduel, le général en retraite qui avait participé au coup d'Etat de 1992 et l'avait soutenu depuis, a sans doute pesé lourd dans la balance. Ajoutons qu'une partie seulement de ses "supporters" civils l'aurait suivi dans l'aventure. C'était trop peu et trop risqué.

La victoire du non fut un résultat inespéré pour ceux que nous avons rencontrés lors de notre mission. L'impression dominait d'une apathie des opposants, d'une insouciance des classes moyennes, d'une désor-



Ilios Yannakakis et Pompeyo Marques, ancien secrétaire général du PC vénézuélien.

ganisation des mouvements et partis d'opposition.

Que s'est-il donc passé ? Le Venezuela est un pays d'immigration récente, un pays de pionniers. Ceux qui ont plus ou moins réussi ne pouvaient voter en faveur d'un strict contrôle de la propriété privée, d'une présence étatique accrue, en particulier en province. Les autres, qui reçoivent l'aide de Chavez dans les *barrios* – les quartiers pauvres – ont eu le temps de se rendre compte que cette aide était loin de régler leurs problèmes. Bien qu'ils bénéficient de l'aide gouvernementale, ils souffrent des pénuries, de l'inflation importante, du haut niveau de l'insécurité – dont un idéologue disait qu'elle était seulement le fruit de victimes du

capitalisme ! – Tout cela a terni chez eux l'image du *lider*.

Cette attitude des milieux pauvres prouve d'ailleurs que la vision de Chavez, comme de certains commentateurs français, d'une majorité de déshérités qui vote pour lui face à une oligarchie hostile, est simpliste. Quelques activistes indépendants avaient bien perçu dans les *barrios* cet effritement de l'alternative simpliste "Chavez ou l'oligarchie - et donc le diable américain".

La critique du chavisme a été menée ces derniers temps par des mouvements sociaux plus que politiques : les étudiants ; les journalistes pour la liberté d'expression, les artistes - la nouvelle Constitution, en

entre quelques riches et une masse de pauvres. Et dans les rangs mêmes de ceux qui défendent une telle vision, on a pu constater des fissures, des contradictions. C'est le côté positif de l'abstention de l'opposition : sans adversaire à combattre, ce sont les divergences au sein du chavisme qui sont apparues, notamment entre le parti du président et la gauche social-démocrate ou communiste.

La réforme repoussée

La presse s'est beaucoup arrêtée au fait que le Président pouvait toujours se représenter immédiatement, donc éventuellement à vie si la modification était adoptée. Dans le même ordre d'idée, Chavez proposait l'allongement du mandat prési-

Le Chef de l'Etat déciderait naturellement de cette légitimité et se réserverait, si "l'intérêt public" l'exigeait, le droit d'ordonner les expropriations nécessaires.

On trouvait encore :

– l'interdiction de privatiser les entreprises publiques

– la promotion des activités économiques reposant sur les principes de l'économie socialiste"

– la fin de l'autonomie de la Banque centrale et la gestion par le président de la politique monétaire.

On pouvait d'autant plus s'inquiéter que sur le plan politique la nouvelle Constitution prévoyait une extension du poids de l'Etat et du Parti dominant dans l'ensemble du pays. Sous couvert de "pouvoir populaire", diverses communautés sociales, municipales ou territoriales devaient quadriller le pays. Il s'agit bien sûr, de communautés "organisées", "conscientisées" comme disent certains chavistes – autrement dit : tenues par les membres du Parti du Président.

Ces 25 000 conseils auraient réduit de manière draconienne l'autorité des municipalités actuelles.

Il faut lire l'article 70 du projet pour saisir l'importance de ces organes de "pouvoir populaire" d'autant qu'on découvre au détour d'une phrase, qu'aurait été rendu constitutionnel le "travail volontaire" chers aux pays communistes où, avec un enthousiasme de commande, la population travaillait gratuitement.

On ne saurait reprendre tous les changements proposés par Chavez. Signalons quand même pour finir qu'une milice populaire devait être constituée, que l'armée aurait pu remplir des tâches de police et qu'elle ne devait plus être "nationale" mais "bolivarienne".

Manière d'entériner une politique déjà passée dans les faits : il est déjà acquis que deux officiers qui se parlent doivent d'abord se saluer en lançant rituellement : "Le socialisme, la patrie ou la mort". Un copié-collé venu du castrisme. Ajoutons qu'elle aurait une posture de résistance populaire. Manière



Le "pouvoir populaire" : un moyen de diffuser les idées et les hommes de Chavez.

son article 98, menaçait la propriété intellectuelle - et les habitants des quartiers pauvres. Même les *barrios* ne sont pas entrés dans le moule idéologique simpliste de Chavez : "Moi ou l'oligarchie". Certes, il y a une corrélation entre les votes pour Chavez et la situation des individus mais, sur des points particuliers comme l'adduction d'eau, la rénovation d'une rue ou une question de transport scolaire, ils se rendaient bien compte que la situation ne pouvait se lire en noir et blanc.

Le Venezuela est un pays moderne, avec des secteurs multiples et non une opposition manichéenne

dentiel qui serait passé de six à sept ans et la possibilité de "désigner et démettre" les vice-présidents et les autorités de nouvelles entités régionales en cas de crise.

Mais il y avait bien plus dangereux. A côté de propositions démagogiques comme la semaine de 36 heures ou le vote à 16 ans, certains articles pouvaient en droit inquiéter. Les articles 113 et 115 de la Constitution proposée annonçaient un encadrement strict de la propriété privée des moyens de production. Il fallait que cette propriété privée soit "légitimement acquise" - on a bien lu : pas "légalement" mais "légitimement".

d'instaurer dans les faits l'idéologie obsidionale de toutes les dictatures et des Etats totalitaires qui soignent leur image de forteresse assiégée.

L'idéologie chaviste

Cette idéologie n'est pas simple à saisir. Chavez n'a-t-il pas été longtemps conseillé par Ceresol, un Argentin fascisant et antisémite (il s'en est débarrassé en 1999), n'a-t-il pas affirmé qu'il était blairiste ? Ne s'est-il pas ensuite affiché avec Ahmaninedjad et Lukachenko ? N'a-t-il pas dressé une lettre pleine de sympathie à Carlos (le terroriste), son "ami", son "estimé compatriote" ? Invité des missionnaires chiites d'Iran à convertir les Indiens Guajiros et autres indigènes de l'Amazonie ?

Mais les propositions de réformes constitutionnelles forment un tout, qui se conjugue bien avec la politique de Chavez à l'égard des médias comme avec son projet de construction d'un parti sinon unique du moins hégémonique.

Si Chavez reste d'abord un homme pragmatique et un bon tacticien, ses conseillers sont très marqués par les "bricolages idéologiques" post-léninistes. Il s'agit pour eux de justifier la main mise par les partisans du "socialisme bolivarien" sur l'ensemble du pays. Les discours qui nous ont été tenus sont un salmigondis castriste et marxiste-léniniste, avec quelques pincées de Gramsci (pour justifier l'occupation progressive de l'espace culturel), voire de "conseillisme" anarchisant, c'est-à-



Affiche de soutien aux initiatives de Chavez en faveur de la libération des otages des Farc.

dire d'exaltation du rôle de "soviets" en dehors de toute ingérence du parti, sans oublier Toni Negri et Noam Chomsky.

Les fondamentaux des idéologues chavistes sont marxistes et léninistes mais ils cherchent dans le même temps les antidotes à l'échec de la doctrine communiste. Comment réussir ce que les dirigeants soviétiques n'ont pas su faire : assurer une continuité, une pérennité de l'état révolutionnaire ? N'oublions pas le traumatisme représenté par la chute de l'URSS pour les castristes. Castro a réussi à tenir depuis le début des années 1990 par un compromis stratégique avec le monde capitaliste. Les idéologues chavistes ne veulent pas seulement tenir. Ils veulent emprunter une autre voie pour le socialisme. Comme Castro à ses débuts, ils parlent donc d'humanisme plutôt que de communisme, et pas seulement pour éviter d'effrayer. C'est qu'une révolution personnelle doit commencer chez les révolutionnaires par la morale comme par la prise de conscience des problèmes du XXI^e siècle. C'est un homme renouvelé qui doit lutter – citoyen du monde, respectueux de l'égalité des

sexes, écologiste. Liou Chao Chi avait écrit "Pour être un bon communiste". Les idéologues vénézuéliens "pour être un bon chaviste" : il n'est pas individualiste, pas égoïste, pas dogmatique, pas sectaire, pas raciste, pas consommateur mais tolérant, juste, solidaire, humaniste, engagé, efficace, etc Une des formules chavistes préférées, c'est de parler du "socialisme du XXI^e siècle", un socialisme adapté à notre monde.

Chavez a bien des défenseurs parce qu'il redonne corps au rêve suscité par le castrisme d'un socialisme compatible avec la liberté et l'éthique, d'un socialisme qui intègre les problèmes de notre époque pour leur apporter une solution.

La politique extérieure ou l'autre défaite de Chavez

Chavez a des projets précis en matière de politique extérieure, dans son environnement latino-américain en tout cas. Il cherche à s'affirmer comme le leader d'une zone qui couvre tout le nord de l'Amérique latine (Bolivie, Equateur, Pérou, Colombie), la zone de l'Amérique centrale (il a déjà un point d'ancrage avec le Nicaragua) et les Caraïbes – il a de fort liens avec Cuba.

L'influence de Chavez est indéniable, mais si l'on prend un à un chacun de ces pays, on constate qu'on est loin d'une domination sans partage. La Bolivie est au bord de l'explosion. L'Equateur est étrangement discret et il n'est pas certain que Correa veuille aller très loin sur la voie du socialisme bolivarien. Le Pérou doit attendre puisque le populiste que soutenait Chavez a été battu aux élections. Cuba bénéficie de toutes les attentions de Chavez. 90 000 barils de pétrole par jour vendus au tiers du prix international et l'idée d'une fédération ou d'une confédération des deux pays. Quand nous regardions la télévision vénézuélienne, était répété à qui voulait l'entendre le mot d'ordre : Un solo gobierno ! Ce n'est qu'un mot d'ordre et rien ne dit que quelque



Vente de chemises rouges – un "must" chaviste.

chose comme une confédération soit dans les plans de la direction cubaine. Quand le malheureux Castro aura fini de bafouiller sur la vitesse de la lumière ou la vie d'Einstein, que se passera-t-il ? L'écroulement du régime ? L'adoption du modèle chinois ou vietnamien ? Aucune de ces hypothèses n'est favorable aux projets de rapprochement chavistes.

Le leader vénézuélien a bien essayé de redorer son blason cet hiver, en tentant de se donner le beau rôle dans les efforts accomplis pour libérer les otages des FARC, en tentant d'isoler le Président colombien Uribe et de l'affubler d'une image d'homme d'extrême droite – une accusation relayée en France par ceux qui veulent ignorer la difficulté du combat qu'il mène contre une organisation que l'Union européenne tient pour "terroriste", rappelons le. Ce ne sont ni les dramatiques conditions de vie imposées aux otages ni la poursuite des enlèvements (780 personnes sont entre leurs mains !) qui peuvent nous inciter à refuser la position européenne.

La suite

La suite va dépendre de la capacité de l'opposition vénézuélienne à se sortir d'une radicalité qui a montré son inefficacité. L'abstention qu'elle a prônée lors des dernières législatives, a laissé les chavistes totalement maîtres de l'Assemblée nationale. Elle doit aussi réapprendre à dialoguer dans ses propres rangs : les antichavistes sont en effet très divers, on en trouve à gauche comme à droite.

Ont émergé pendant la campagne Raul Isaias Baduel, l'ancien chef de l'armée, mis à la retraite. Chavez et lui se connaissaient depuis les années 1970 à l'Académie militaire, ils avaient fondé en 82 le MBR, Baduel avait sauvé Chavez du coup d'Etat de 1992. Il avait fait savoir il y a un mois qu'il voterait non. La réponse n'a pas tardé : c'était un traître !

Autre ancien chaviste : Ismael Garcia, membre de l'Assemblée nationale un des leaders de Podemos

qui a rompu quand Chavez a voulu noyer Podemos dans son Parti socialiste uni du Venezuela, ou Ramon Martinez, le gouverneur de l'Etat de Sucre.

A droite deux partis se sont affirmés : Primero Justicia, un parti de centre droit plutôt libéral – et naturellement qualifié de "fasciste" par Chavez (comme Aznar et comme Luis Ugalde, le recteur de l'Université catholique), et "Un Nuevo tiempo", de tendance social-démocrate, dirigé par Manuel Rosales, candidat malheureux à l'élection présidentielle de décembre 2006. Tous les deux ont été créés entre 1998 et 2000.

Des échéances économiques et financières arrivent. Il faudra réagir. Comment ? L'inflation est de 18 %, le marché noir fleurit. La part de l'emploi informel concerne près de la moitié des Vénézuéliens.

La situation n'est pas catastrophique : le taux de croissance est de 9 %, la consommation explose. Il est vrai qu'elle explose parce que la classe moyenne n'a aucun intérêt à épargner dans une monnaie chaque jour dévaluée.

Pourtant on a du mal à trouver des produits de première nécessité dans les supermarchés, comme le lait. C'est que le contrôle des prix et la distribution des produits alimentaires à des prix très subventionnés, notamment par le réseau gouvernemental Mercal, dans les barrios, n'incitent pas les producteurs à travailler à perte. Cela a sans doute joué dans le résultat du référendum.

La dépendance alimentaire du Venezuela est d'environ 70 %. Et il n'est pas sûr du tout que la victoire du "non" suffise à rassurer les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, dans le domaine agricole ou industriel. Dans le domaine pétrolier en particulier, Chavez, faute de raffineries suffisantes et de moyens techniques pour de nouveaux forages, est obligé d'exporter du brut. La compagnie PDVSA n'a pas retrouvé le niveau de la production de 2003 et c'est pourtant dans les réserves de l'entreprise que Chavez puise de quoi

alimenter ses programmes sociaux : le pétrole représente encore 90 % des exportations vénézuéliennes.

Après son échec au référendum, Chavez a connu une autre déconfiture, il n'a pu imposer de lui-même une image de médiateur dans les questions des FARC et de leurs otages. Ses appels à la reconnaissance de la dignité des FARC l'ont au contraire positionné comme allié de narco-guérilleros. Les menaces qui planent sur ses plans d'expansion, les difficultés économiques internes,



L'Etat se dit "bolivarien".



La fresque appelle à construire le Parti socialiste unifié vénézuélien, le parti chaviste hégémonique.

rendent la situation incertaine pour lui. Ces obstacles se sont accumulés devant lui, sans que le Grand Méchant Loup américain y soit pour quelque chose. Mais Chavez est cependant toujours là et les menaces sur la démocratie ne sont pas évanouies au Venezuela par la seule grâce du "non" au référendum. C'est pourquoi la SIDH continuera à suivre ce dossier vénézuélien avec la plus grande attention.

Pierre Rigoulot
Février 2008

Droits de l'homme et démocratie dans la CEI*

Il y a quelques mois (mars 2007), Henri Plagnol, conseiller d'Etat, ancien Ministre et membre de la SIDH remettait au Centre d'analyse et de prévision du Ministère des Affaires Etrangères son rapport de mission sur l'évaluation de nos outils pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratie à l'Est de l'Europe.

S'agissant de territoires s'étendant de la Moldavie à l'Asie centrale, l'auteur du rapport a choisi de se limiter aux États d'Europe orientale et du Caucase, l'Asie centrale relevant d'une problématique distincte.

En voici les extraits les plus significatifs.

Une importance stratégique sous-estimée

Un enjeu stratégique

L'effondrement de l'Union Soviétique est directement à l'origine de la création de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) qui avait pour vocation de maintenir dans l'orbite russe les nouveaux états en renforçant l'intégration régionale.

En raison de l'extrême hétérogénéité de la zone, ce but n'a jamais été atteint et aujourd'hui la CEI a perdu sa raison d'être. Son existence n'a nullement empêché la multiplication de conflits d'intérêts et de divergences stratégiques entre ses membres. Durant les quelques mois de ma mission, les crises n'ont d'ailleurs pas manqué entre la Russie et ses voisins ! La Russie n'a pas hésité à couper brutalement le robinet du gaz et du pétrole aux Etats refusant de payer le "juste prix" (Biélorussie, Ukraine...), ou encore à pratiquer l'embargo et à utiliser les conflits gelés (Transnistrie, Abkhazie...) comme moyens de pression sur les états récalcitrants (Géorgie, Moldavie...).

Dans un tel contexte, les Etats d'Europe orientale et du Caucase attendent de l'Union européenne qu'elle soit un facteur d'équilibre les aidant à conquérir leur indépendance vis-à-vis de "l'ogre russe". Aucune de ces jeunes nations renaissantes n'a atteint son équilibre et même si des progrès notables ont été effectués en

matière de démocratie et de respect des droits de l'homme en Géorgie, Moldavie et Ukraine tout particulièrement, on reste extrêmement loin des standards européens. C'est pourquoi, au-delà des élites dirigeantes, les démocrates de ces pays, les ONG et la société civile dans son ensemble attendent beaucoup de la France et de l'Union européenne.

Pour l'union européenne, la CEI est de toute évidence un enjeu stratégique. C'est d'abord un corridor vital pour l'approvisionnement des consommateurs européens en énergie et matières premières. L'Union a brutalement pris conscience de cette dépendance lorsqu'elle s'est vue menacée de rupture dans ses approvisionnements en gaz à la suite des conflits évoqués ci-dessus. Mais cette zone est aussi devenue la nouvelle frontière orientale de l'Union qui a donc un intérêt majeur à sa stabilisation et à son développement.

La demande d'un engagement plus fort de l'Union

L'élargissement à l'Est avec l'adhésion de dix nouveaux états membres a pour conséquence inéluctable une réévaluation de la place occupée par la CEI dans le dialogue stratégique de l'Union avec la Russie. En effet, ces états ont légitimement pour première préoccupation de sécuriser leurs frontières et font de la promotion de la démocratie chez leurs voisins une priorité absolue. De ce point de vue,

l'adhésion récente de la Bulgarie et de la Roumanie va encore renforcer le poids de ceux qui souhaitent une présence accrue de l'Union dans la CEI.

Les polonais et les états baltes notamment ont un regard très critique sur la politique de l'Union en ce domaine. Les événements en Biélorussie, Géorgie et Ukraine ont suscité naturellement une grande émotion en Europe centrale et orientale. Le sentiment général est que sur le terrain de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, l'Union est à la remorque des Etats-Unis.

Cette analyse est naturellement en partie irrationnelle ; les mêmes interlocuteurs saluent l'action de l'Union en liaison avec l'OSCE, lors des événements de la "révolution orange" pour faire reconnaître le verdict des urnes et ensuite aider à stabiliser la situation en Ukraine.

Les réactions vigoureuses de l'Union après la mascarade de la réélection de M. Loukatchenko en Biélorussie ont également été très appréciées. Lors de la crise entre la Géorgie et la Russie, la position prudente du conseil européen a été jugée décevante par ceux qui souhaitent aller plus loin dans le soutien à la "révolution rose" du président géorgien. En revanche, la condamnation par le Parlement européen de la brutalité du comportement de la Russie à l'égard de la Géorgie a été très appréciée.

Néanmoins, le constat selon lequel l'Union doit renforcer ses moyens d'action à sa nouvelle frontière orientale est général et d'ailleurs

* La Communauté des États Indépendants créée à la fin de 1991, n'a plus qu'une existence formelle. Y faire référence sert souvent, comme ici, à désigner commodément l'ensemble des États nés de l'ancienne Union soviétique – pays baltes exceptés puisque désormais membres de l'Union européenne. Le Turkmenistan n'est plus qu'un "membre associé" depuis 2005 et l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie ont manifesté leur volonté de s'en retirer.

largement partagé à Bruxelles et Berlin :

- la politique européenne de voisinage doit permettre à l'Union de définir une stratégie globale et cohérente. Or aujourd'hui, les enveloppes financières sont dramatiquement insuffisantes pour permettre d'élaborer des politiques publiques de long terme dans des pays où la population est pauvre et où l'on assiste à un délabrement des systèmes d'éducation, de santé et de l'Etat de droit en général.

Si l'on prend l'exemple de l'Ukraine, mes interlocuteurs redoutent que malgré les progrès effectués, la démocratie ne s'y enrachine difficilement si la population ne perçoit pas une amélioration concrète de son sort ;

- les mécanismes communautaires sont accusés d'être inefficaces dans les situations d'urgence politique en raison notamment des lourdeurs administratives. C'est ainsi par exemple que les règles communautaires rendent pratiquement impossible de donner des financements modestes à des ONG travaillant dans des pays où les gouvernements refusent de reconnaître leur action ; en ce qui concerne les aides directes aux démocrates en Biélorussie, il est incontestable que les canaux américains de financement ont été jusqu'à présent beaucoup plus efficaces que les instruments de l'Union ;
- le durcissement russe avec le retour à une diplomatie "musclée" vis-à-vis de ses voisins immédiats rend nécessaire une réévaluation de nos outils d'aide à la stabilisation de la démocratie dans cette région du monde. J'ai été frappé à ce sujet par le retentissement chez tous mes interlocuteurs de la nouvelle loi russe restreignant les possibilités d'actions des ONG. On voit bien en effet qu'il est désormais illusoire d'escompter une évolution spontanée de la Russie vers une démocratie conforme aux critères occidentaux ;
- nos partenaires allemands ont tout à fait conscience de la nécessité pour l'Union de se doter d'un plan stratégique d'action dans la CEI et ont

l'intention d'en faire un des points forts de l'agenda de la présidence allemande au premier semestre 2007. Le changement notable de ton de la chancelière Angela Merkel par rapport à son prédécesseur en ce qui concerne le respect des droits de l'homme par la Russie de Vladimir Poutine a d'ailleurs été très remarqué par les gouvernements d'Europe de l'Est.

Une attente déçue à l'égard de la France

À l'intérieur de l'Union européenne, la France occupe une position particulière aux yeux des Etats membres de la CEI. Elle est perçue comme privilégiant son alliance stratégique avec la Russie aux dépens de la défense des droits de l'homme et de la démocratie dans les anciennes républiques de l'URSS. Cette perception d'une certaine "frilosité française" est partagée par les nouveaux membres de l'Union qui ont longtemps subi l'oppression soviétique.

En même temps, la France est créditée d'une capacité d'influence sur le grand voisin russe qui contribue à son prestige et bien entendu, elle est considérée avec l'Allemagne comme l'élément moteur de l'Union européenne avec laquelle tous ces pays aspirent à fonder un partenariat privilégié... première marche vers l'adhésion rêvée.

Au cours de mes entretiens, mes interlocuteurs ont souvent fait en termes diplomatiques un constat désabusé de l'approche française :

- la France "sacrifie" sur l'autel de ses relations avec la Russie la défense de la souveraineté des petits états de la CEI quand ceux-ci sont victimes de représailles de leur grand voisin ;
- en ce qui concerne la coopération économique et culturelle, la France donne la priorité à sa politique méditerranéenne. C'est ainsi que la France est rendue responsable du maintien de la clé de répartition 70/30, qui veut que 70 % des financements consacrés par l'Union à la politique européenne de voisinage aillent aux pays du processus de Barcelone, 30 % seulement des financements étant destinés à l'Est de l'Union ;

- la France s'oppose à la perspective d'une adhésion pour les états de la CEI. Ceci est un point particulièrement sensible s'agissant de l'Ukraine, dont naturellement la Pologne et la Lituanie considèrent qu'elle a vocation à rejoindre l'Union le jour où elle sera en mesure de satisfaire aux critères communautaires. La même question se pose pour la Moldavie depuis que la Roumanie a adhéré à l'Union ;
- la France est à la traîne pour ce qui concerne la libéralisation des permis de travail pour les ressortissants des pays d'Europe de l'Est, ou encore l'octroi de bourses destinées à l'accueil des étudiants ou à la formation des élites de ces pays. Dans ce domaine, les conseillers en charge de la coopération culturelle m'ont signalé la difficulté croissante qu'ils avaient pour trouver des étudiants suffisamment francophones, qui soient capables de suivre des formations de longue durée en France, à l'exception notable de la Moldavie et de la Roumanie où la pratique de notre langue reste très vivante.

Ce déficit d'image de la France, dans une région qui constitue la nouvelle frontière de l'Union, est préoccupant. D'une part, une telle situation est contraire à nos intérêts économiques bien compris, car il s'agit de toute évidence de marchés prometteurs pour nos entreprises, d'autre part et surtout, dans une zone qui peut être source de conflits menaçant notre sécurité, il est indispensable que la France ait une présence conforme à son rang en Europe.

Mettre en place des moyens nouveaux Affirmer une volonté politique

Le renforcement de la présence de la France dans la CEI doit s'inscrire dans le cadre de l'équation globale de notre diplomatie : dialogue privilégié avec la Russie, attachement à notre indépendance vis-à-vis du modèle américain, défense de l'équilibre existant entre les financements communautaires au Sud et à l'Est de

l'Union, refus d'élargir le processus d'adhésion à l'Union aux Etats de la CEI...

C'est donc à l'intérieur de ces contraintes stratégiques qu'il faut trouver les moyens d'accroître la visibilité de la France dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie dans cette région du monde. Pour cela, il faut s'appuyer sur les atouts dont tous mes interlocuteurs créditent la France :

- en premier lieu, le prestige dont continue de jouir le pays de la déclaration des droits de l'homme. Nous ne devons pas sous-estimer l'autorité morale reconnue de la France dans ce domaine. C'est un atout essentiel dans une région du monde où l'opinion publique reste très marquée par les mauvais souvenirs de "l'occupation soviétique" et est prompte à s'enflammer pour la défense des libertés. C'est pourquoi la défense de la personne humaine doit être au cœur de nos orientations diplomatiques. C'est ainsi par exemple que l'engagement personnel de notre ambassadeur à Minsk dans le soutien à l'opposition biélorusse a donné une visibilité exceptionnelle à l'action de la France. La réception d'Alexandre MILINKIEVITCH par le ministre des Affaires Etrangères, Philippe DOUSTE-BLAZY a eu un retentissement considérable à l'Est de l'Union. Dans un contexte totalement différent, la reconnaissance du génocide arménien a conféré un éclat exceptionnel à la visite du Président de la République en Arménie ;
- notre indépendance traditionnelle vis-à-vis des Etats-Unis nous donne un poids particulier pour contribuer à l'élaboration par l'Union d'un concept européen de défense de la démocratie et des droits de l'homme. Il y a en effet un moyen terme à trouver entre les américains qui ont tendance à considérer qu'un changement de régime au besoin par la force suffit à installer la démocratie et l'Union qui se contente trop souvent de propos convenus sur le développement de l'Etat de droit ;

- la qualité de notre dialogue avec la Russie est un atout et nos partenaires en ont clairement conscience pour faciliter l'acceptation par les russes des évolutions inéluctables des pays du pourtour de l'Union vers un modèle européen de démocratie ;
- notre poids financier et politique au sein de l'OSCE d'une part, et du Conseil de l'Europe d'autre part. Nous sommes en effet un des principaux contributeurs au budget de ces organisations multilatérales qui jouent un rôle crucial pour la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie dans la CEI et qui sont le lieu d'un dialogue critique constant avec la Russie sur ces questions. Il serait d'ailleurs souhaitable que Paris évalue à leur juste place le canal d'influence privilégié que constitue l'OSCE et la vitrine qu'est le Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme, afin d'y adopter une ligne politique plus claire et plus ferme ;
- l'excellence de notre partenariat avec l'Allemagne qui nourrit un dialogue constant sur la stratégie commune à adopter dans la CEI est notre atout maître. En effet, nos interlocuteurs allemands sont très désireux de développer encore les actions en commun car ils sont très conscients des blessures nées de l'histoire et ne souhaitent absolument pas développer une diplomatie purement "nationale" à l'Est de l'Europe. Leur volonté constamment réaffirmée est de développer une approche multilatérale et de "communautariser" au maximum les questions concernant l'avenir de ces régions. Ils partagent également avec nous le souci de limiter le coût de cette nouvelle politique européenne de voisinage.

L'approche franco-allemande est d'autant plus pertinente que les pays d'Europe de l'Est souhaitent éviter un tête à tête avec l'Allemagne dont le poids politique, économique et financier les inquiète. C'est tout particulièrement vrai de la Pologne dont les réactions sont celles d'une nation qui renaît et qui reste extrêmement marquée par son passé tragique. Le gouvernement actuel très nationaliste et conservateur a paradoxalement besoin de la France dans ses relations tant avec l'Allemagne qu'avec la Russie.

Le manque de stabilité gouvernementale et de maturité politique des nouveaux pays membres de l'Union rend difficile leur participation au dialogue stratégique franco-allemand comme l'illustrent les déconvenues suscitées par le "triangle de Weimar". L'Union a cependant un intérêt évident à s'appuyer sur les pays qui sont désormais à sa frontière orientale pour la mise en œuvre de la nouvelle politique européenne de voisinage.

La chaîne de solidarité qui s'est constituée spontanément en Pologne et en Lituanie notamment, pour venir en aide aux démocrates biélorusses, m'a à cet égard beaucoup impressionné. Il faut donc impérativement associer ces Etats au combat pour l'enracinement de la démocratie en Biélorussie, en Ukraine et probablement aussi en Moldavie à travers des projets concrets.

Relayer notre action diplomatique par de nouveaux moyens

L'efficacité de notre réseau diplomatique et son grand professionnalisme sont reconnus par tous. Nous avons d'ailleurs une excellente image dans le domaine de la coopération administrative. La qualité de nos fonctionnaires et de nos experts est très appréciée dans les pays où le renforcement de l'efficacité administrative et de l'Etat de droit sont des priorités absolues. Mais la capacité contributive de l'Etat n'est pas infinie et les mises à disposition de fonctionnaires ont un coût certain. C'est ainsi par exemple que malgré les demandes répétées des affaires étrangères, la direction des douanes n'a trouvé aucun agent pour participer à la "normalisation" de la frontière de la Transnistrie, pourtant une opération majeure pour la crédibilité de l'Union.

Notre diplomatie officielle agit donc à l'intérieur de contraintes politiques et financières qui sont fortes. Or, à la différence de l'Allemagne, il n'existe pratiquement pas de capacités d'initiative privée capables de relayer les actions publiques. Nos diplomates sont parfaitement conscients de cette carence et regrettent l'absence de grandes fondations ayant des moyens comparables à leurs homologues allemandes ou américaines. Ils constatent qu'aujourd'hui dans une diplomatie mondialisée, l'influence et le rayonnement

d'un pays passent par des canaux multiples. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Toute diplomatie officielle, dans la mesure où elle engage l'Etat, est astreinte à une grande prudence et est donc limitée dans ses moyens d'action quand il s'agit d'aider les opposants ou les ONG dans des régimes peu ou pas du tout respectueux de la démocratie.

Il serait d'ailleurs injuste de passer sous silence l'action des ONG ou des rares fondations françaises. J'ai pu vérifier l'efficacité par exemple de la fondation Robert Schuman qui avec des moyens très modestes a su constituer un réseau reconnu dans cette région de l'Europe. Mais leurs moyens d'action ne sont en rien comparables à ceux des grandes fondations allemandes ou américaines et elles ne sont pas en mesure de suppléer aux limites de la coopération administrative.

Ceci explique pourquoi la réflexion sur l'utilité des fondations dans le cadre de ma mission a suscité un très grand intérêt chez tous mes interlocuteurs. Je dois d'ailleurs encore une fois remercier nos ambassades qui m'ont permis d'avoir rapidement une vision synthétique de l'action des fondations dans cette région du monde et de mesurer l'importance de leurs moyens et leur efficacité.

Il m'est impossible dans ce bref rapport de donner un panorama complet mais je voudrais insister sur quelques exemples :

- L'efficacité des fondations parlementaires allemandes. Chaque groupe parlementaire du Bundestag reçoit chaque année une dotation proportionnelle au nombre de ses élus destinée à alimenter une fondation dont l'action s'inscrit dans les limites de la philosophie sociale et politique du parti dont elle émane. Les fondations Konrad Adenauer et Friedrich Ebert, qui émanent respectivement de la CDU et du SPD ont chaque année un budget supérieur à 100 millions d'euros.

Elles ont su tisser avec persévérance un réseau politique de tout premier plan contribuant à intégrer les élites de ces jeunes démocraties dans l'Europe communautaire. Parallèlement, elles sont très présentes dans l'aide aux ONG et à la société civile.

- Les moyens considérables des fondations privées américaines. C'est ainsi que par exemple, M. SOROS donne chaque année 400 millions de dollars à sa fondation ! Dans chaque pays d'Europe de l'Est, a été créée une fondation SOROS de droit local avec des règles de gestion très strictes et des programmes de long terme tournés vers l'aide à la société civile. Autre illustration, l'accueil de l'université biélorusse en exil à Vilnius a été très largement financé et organisé par la fondation Mac Arthur, qui a été capable en très peu de temps de monter un comité international de soutien dans lequel figurent toutes les plus grandes universités américaines... et hélas aucune université ou intellectuel français !
- Le débat en cours sur la nécessité d'une fondation de l'Union consacrée à la promotion des droits de l'homme. A Bruxelles, j'ai pu constater que de nombreux parlementaires européens, notamment allemands et britanniques, étaient très critiques sur l'efficacité des moyens pourtant importants consacrés par l'Union à la promotion de la démocratie sur notre continent. Ils ont donc décidé de promouvoir la création d'une fondation de l'Union qui ne serait pas assujettie aux mêmes contraintes administratives et financières que les instruments communautaires et qui aurait une vocation clairement politique. Jusqu'à maintenant, le monde politique français est totalement absent de cette initiative.

Quelques propositions

Réévaluer la place des droits de l'Homme dans notre relation avec la Russie

Dans une zone géographique très profondément marquée par les blessures liées à l'occupation soviétique, il est nécessaire de réévaluer la place occupée par la défense des droits de l'Homme dans notre diplomatie. La

morale rejoint l'intérêt bien compris de notre pays. Il suffit de constater la couverture grandissante par les médias nationaux et internationaux des atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine pour mesurer qu'une grande puissance, pour être crédible, se doit d'être à l'avant-garde dans ce domaine.

Ainsi, s'agissant de la CEI, il est intéressant de constater qu'au cours des derniers mois, les médias ont très largement dénoncé les méthodes brutales de la Russie avec ses voisins. Il y a donc désormais une opinion publique européenne et internationale qui sera de plus en plus vigilante sur ces questions et il faut s'en réjouir.

D'une façon générale, l'évolution récente de la Russie rend inéluctable une attitude plus exigeante de notre part en ce qui concerne le respect des critères européens en matière de démocratie. L'émotion suscitée par le meurtre à Moscou de la journaliste Anna Politkovskaïa a attiré l'attention de l'opinion publique internationale sur les pressions inadmissibles dont sont victimes les journalistes et les médias indépendants dans la "démocratie souveraine" chère aux autorités russes. Nul doute également que les circonstances mystérieuses du décès de l'ancien agent russe Litvinenko à Londres auront des répercussions sur l'image de la Russie.

Naturellement, une attitude plus ferme de la France à l'égard de la Russie doit être empreinte de réalisme car il ne saurait être question de compromettre l'excellence de nos relations avec un membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies. Je crois possible de s'inspirer de l'attitude de la Chancelière d'Allemagne, Madame MERKEL, qui a su affirmer davantage de fermeté que son prédécesseur en ce qui concerne les principes tout en maintenant une coopération très étroite avec la Russie.

J'ajouterai, même si cela excède le champ de ma mission, qu'un discours plus ferme sur les droits de l'Homme n'exclut pas, bien au contraire, un approfondissement du dialogue avec la Russie sur les questions d'intérêt commun entre nos deux pays. Je suis profondément convaincu que le rôle de la France consiste, sans commettre de péché d'arrogance, à aider la Russie à se rapprocher des standards européens. En raison de sa tradition d'indépendance, la France est mieux

placée que quiconque pour comprendre l'exaspération russe face aux pressions américaines pour élargir l'OTAN à plusieurs états qui faisaient partie de l'URSS (Georgie, Ukraine, ...) ou pour installer en Tchécoslovaquie et en Pologne des éléments du fameux "bouclier anti-missiles".

Il n'y a donc aucune contradiction entre un dialogue plus exigeant avec la Russie sur les droits de l'Homme et l'approfondissement nécessaire de la solidarité de destin entre l'Union et ce grand pays. Je suis à cet égard convaincu qu'une étape décisive serait de libéraliser beaucoup plus largement le régime de délivrance des visas et des autorisations de travail pour les ressortissants de l'Est de notre continent, y inclus l'Ukraine et la Russie. Selon les dernières statistiques disponibles, un peu plus de 7 500 autorisations de séjour en France auraient été accordées aux ressortissants provenant de la CEI au titre de l'année 2006, à comparer par exemple à plus de 50 000 autorisations pour le Maghreb. Ces chiffres suffisent à démontrer que nos craintes en matière d'immigration clandestine en provenance de la CEI sont très exagérées. Force est de constater que notre politique restrictive dans ce domaine a profondément détérioré le capital de sympathie exceptionnel que nous avons dans cette partie de notre continent.

Sensibiliser nos ambassades à la défense des droits de l'Homme

Dans une matière aussi délicate, rien ne peut remplacer l'implication personnelle du chef de poste lui-même. Seul l'ambassadeur peut mesurer, en raison de sa connaissance exceptionnelle du contexte politique, quels sont les meilleurs moyens d'aider les défenseurs des droits de l'homme sans mettre en péril les intérêts stratégiques de la France. La situation varie d'ailleurs considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, en Biélorussie, notre ambassadeur par son implication personnelle a réussi à faire que la France soit considérée comme le premier soutien des démocrates face au régime de Monsieur Loukatchenko. En Arménie, l'ambassadeur a réussi à préserver le capital de sympathie exceptionnel dont jouit la France tout en n'hésitant pas à dénoncer les

dérives du régime. Ces exemples démontrent que pour qu'une diplomatie soit efficace, il faut qu'elle soit incarnée par des hommes qui utilisent à bon escient leur liberté de parole dans les médias du pays concerné. Je crois que de ce point de vue, il est essentiel que le quai d'Orsay encourage les diplomates à intervenir davantage dans le champ médiatique pour être en prise directe avec l'opinion publique.

A court terme, il serait souhaitable qu'un séminaire régional soit organisé pour confronter les expériences de nos ambassadeurs dans l'aide aux démocrates et aux militants des droits de l'homme. Ce séminaire devrait se conclure par la rédaction d'un guide pratique contenant toute la panoplie des interventions possibles des ambassades dans ce domaine en particulier dans les relations avec les ONG et les médias.

Il serait également essentiel de recommander à nos consulats de faire preuve de flexibilité pour l'octroi de visas aux intellectuels, aux étudiants ou aux personnalités représentatives qui ont besoin d'être en contact avec l'Europe occidentale.

A moyen terme, il faut envisager de créer au ministère une direction transversale pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie qui regrouperait tous les services s'occupant actuellement de ces questions. Cette direction sera l'interlocuteur privilégié des ONG et des médias spécialisés, ainsi que des organisations multilatérales telles que le Conseil de l'Europe, l'OSCE et les Nations Unies. Cette réorganisation aurait pour finalité de permettre à notre outil diplomatique de tirer toutes les conséquences du rôle désormais crucial des médias et de la société civile dans la perception par l'opinion publique internationale de la question des droits de l'homme.

Définir un concept communautaire de l'aide à la promotion de la démocratie

Aujourd'hui, la France et l'Union ont une carte maîtresse à jouer pour la stabilisation de la CEI. Il y a en effet, une assez large désillusion à l'égard des Etats Unis qui ont trop réduit leur

combat pour la promotion de la démocratie à une stratégie pour promouvoir par tous les moyens des changements de régime. Certes, cette stratégie a conduit à des succès indéniables avec la "révolution orange" en Ukraine ou la "révolution rose" en Géorgie. Mais aujourd'hui, est venu le temps des désillusions car la démocratie pour être consolidée a besoin d'un état de droit et d'une administration intégrée.

Or, précisément, la France forte de sa tradition administrative, peut faire énormément dans ce domaine. Nous devons aujourd'hui réussir dans la CEI ce que nous avons su faire en Europe de l'Est après l'effondrement du mur de Berlin. Il faut donner la priorité absolue à l'exportation de notre expertise juridique et administrative pour aider ces Etats à bâtir une justice indépendante et une démocratie respectueuse du pluralisme et des droits des citoyens. En concertation avec l'Allemagne, nous devons proposer dans le cadre de la politique européenne de voisinage, un volet stratégique sur les réformes à entreprendre pour construire l'état de droit.

Il est également souhaitable que la France soit présente dans les réflexions en cours pour donner davantage de flexibilité et d'efficacité aux instruments communautaires de promotion des droits de l'homme et prenne position en faveur de la création d'une fondation de l'Union pour la promotion de la démocratie. Cette fondation, pour pouvoir jouer un rôle véritablement politique, et notamment aider avec efficacité les démocrates qui luttent contre des régimes autoritaires devrait dépendre directement du Parlement européen.

Enfin, pour que les principes qui guident les principes de l'Union soient efficacement relayés sur le terrain, il faudrait organiser de manière plus systématique et régulière les conférences des ambassadeurs de l'Union en mettant à leur ordre du jour la question des droits de l'homme. Dans les cas les plus difficiles, l'expérience prouve en effet qu'une approche communautaire est plus efficace. Elle a en outre l'avantage de ne pas compromettre les relations bilatérales. L'agenda de ces conférences devrait prendre en compte les jugements de la cour européenne des droits de l'homme pour garantir leur exécution ainsi que les recommandations du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Investir davantage dans la formation des élites dirigeantes

A long terme, l'influence française dans cette zone dépend en bonne partie de notre capacité à investir davantage dans la formation des élites dirigeantes. C'est également une des clés de l'enracinement du droit et de la démocratie dans ces pays.

Le succès spectaculaire de l'université française d'Arménie qui, 5 ans après sa création, accueille plus de 700 étudiants chaque année démontre qu'il existe dans ce domaine des gisements inexploités. Il faudrait évoquer également le maintien dans des conditions très difficiles du centre franco-biélorusse de sciences politiques et d'études européennes de Minsk, qui a donné depuis dix ans une formation remarquable à de nombreux étudiants en sciences humaines et sociales. Nous conservons également de belles cartes à jouer en Moldavie et en Roumanie, en raison du dynamisme du réseau de la francophonie.

Il est essentiel que l'on tire les enseignements de ces réussites pour promouvoir la présence française dans l'enseignement supérieur. Il y a trois conditions préalables au succès des universités francophones :

- ne pas fermer la porte au départ aux étudiants qui ne maîtrisent pas le français. La sélection initiale doit se faire uniquement sur la base des aptitudes universitaires. En revanche, l'acquisition du diplôme final doit être impossible sans une bonne maîtrise de notre langue ;
- exiger que les frais d'inscription correspondent au coût réel de la scolarité avec bien sur des bourses réservées aux étudiants méritants qui n'en auraient pas les moyens financiers ;
- être intransigeant sur la qualité des diplômes qui doivent être conformes aux exigences de l'université française. C'est la condition sine qua non de leur prestige et de leur attractivité.

Enfin, il faut augmenter considérablement le nombre de bourses accordées aux étudiants venus de la CEI et de la Russie pour étudier en France. En ce domaine, le rattrapage est urgent si nous ne voulons pas compromettre définitivement notre capital de sympa-

thie auprès des jeunes générations qui ont spontanément tendance à se tourner vers les universités anglo-saxonnes. C'est d'autant plus regrettable que beaucoup de ces étudiants sont parfaitement formés et constituent un vivier potentiel majeur pour nos entreprises.

Encourager la création de fondations dans le domaine des droits de l'Homme

Rien ne sera possible sans l'émergence d'acteurs privés permettant de relayer les canaux de notre diplomatie officielle pour la défense des droits de l'Homme. Il est bien connu que pour des raisons tenant à notre histoire et à notre tradition jacobine, le rôle des fondations privées à longterm a été très sous-estimé en France. Aujourd'hui, les esprits ont évolué et des dispositions fiscales plus incitatives ont contribué à la création de nombreuses fondations d'entreprises.

L'absence de fondations françaises présentes sur le terrain des relations internationales ne s'explique donc pas par un manque de ressources financières. Il s'agit beaucoup plus d'une réticence de nos entreprises à intervenir dans le domaine des relations internationales qui restent dans notre vieil état jacobin, le domaine réservé de la puissance publique.

Il y a donc un important travail de sensibilisation à effectuer auprès des dirigeants d'entreprises pour les convaincre qu'il serait de leur intérêt d'encourager le mécénat dans le domaine des droits de l'homme. Je suis convaincu que le ministère des affaires étrangères a un rôle fondamental à jouer pour que les grandes entreprises françaises prennent conscience de la carence d'initiatives privées dans ce domaine. Je suggère donc que le quai d'Orsay prenne l'initiative d'une série de rencontres avec les dirigeants des plus grandes entreprises exportatrices dans la CEI pour les sensibiliser et les inciter à se lancer dans cette voie.

L'objectif doit être de créer une fondation pour la coopération administrative et la promotion des droits de l'homme dont le budget proviendrait essentiellement de contributions

privées, en précisant naturellement que toutes les précautions devront être prises pour garantir son indépendance. Cette fondation travaillerait évidemment prioritairement en relation avec les ONG européennes et locales mais elle aurait aussi pour but d'effectuer un travail de sensibilisation en direction des médias, des parlementaires et des intellectuels qui peuvent jouer un grand rôle pour populariser cette cause. Elle publierait chaque année un rapport alertant les pouvoirs publics sur les atteintes les plus flagrantes aux droits de l'homme et dressant un bilan des actions réalisées.

Entin, sans prétendre calquer le modèle des formations parlementaires allemandes, il est temps que l'Assemblée Nationale et le Sénat prennent une initiative dans ce domaine. Il y a un précédent intéressant qui est celui de la Westminster Foundation, émanation de la Chambre des Communes en Grande-Bretagne. Nos parlementaires manquent en effet d'un outil qui leur permettrait d'agir en toute indépendance, pour enquêter ou alerter l'opinion publique sur des atteintes manifestes aux droits de l'homme, ou encore venir en aide en urgence à des démocrates ou des ONG persécutés, avec des modes d'intervention beaucoup plus souples que les instruments d'Etat. Pour approfondir cette piste, une mission d'étude pourrait être confiée au début de la prochaine législature à des parlementaires représentant les principaux partis."

Henri Plagnol
Ancien Ministre
Conseiller d'Etat

La Bible parmi les objets interdits aux J.O. de Pékin !

Les organisateurs des Jeux Olympiques de 2008 à Pékin ont publié une liste d'objets interdits au village olympique où séjourneront les athlètes. A la surprise d'un grand nombre de ces derniers, la Bible compte parmi ces objets interdits.

Selon le journal italien La Gazzetta dello Sport, les organisateurs ont invoqué des « raisons de sécurité » pour justifier leur interdiction.

Le Togo poursuit ses efforts



La dernière mission de la SIDH au Togo a permis de constater que la section est particulièrement active dans les domaines de la formation civique, des droits des femmes et de l'appui aux réfugiés. Elle a en outre contribué à la formation des électeurs aux



élections et a agi en qualité d'observateurs aux élections législatives du 14 octobre dernier.

Le désir de contribuer au débat des idées, tant au niveau national qu'international est manifeste.

Les représentants de la SIDH ont pu rencontrer bon nombre de personnalités dont le Ministre des Droits de la Femme et de l'Enfant, le Ministre des droits de l'Homme ..., et constater une véritable volonté de faire évoluer la situation en matière de défense des droits fondamentaux.

Il n'en reste pas moins que, malgré les progrès constatés en matière de liberté de la presse, de celle d'association, et de démocratie – comme en témoigne la présence d'observateurs étrangers aux dernières élections –, il reste bien du chemin à parcourir pour parvenir à réduire les conflits persistants de pouvoir et de générations.

Échos

La SIDH en Afrique de l'Ouest

BÉNIN : La SIDH est installée au Bénin depuis quelques années, dans un premier temps à Cotonou, et depuis 2007, à Porto Novo. Son action porte pour l'essentiel, sur la formation de ses militants, et sur le respect des libertés individuelles et publiques.

CAMEROUN : La SIDH est en cours de réorganisation. Implantée historiquement à Bamenda (nord-ouest du pays), son installation est prévue dans la capitale politique, Yaoundé.

MALI : La SIDH est, depuis début 2007, officiellement présente à Bamako.

Une assemblée constitutive ayant réuni nombre de personnalités maliennes, ainsi que la Presse écrite et audiovisuelle a permis l'installation du bureau.

Des résultats au SÉNÉGAL :

La Section sénégalaise de la Société Internationale pour les Droits de l'Homme (SIDH/Sénégal), a mené, durant l'année 2007, des activités de promotion des droits de l'Homme.

Elles ont essentiellement porté sur le séminaire de formation des observateurs pour les élections du 27 février 2007, la caravane de sensibilisation pour un retrait massif des cartes d'électeur, la mise en place des clubs des droits de l'Homme dans les établissements publics et privés du cycle moyen et secondaire dans les départements de Pikine et de Rufisque et la tenue de conférences publique et privées.

Corée du Nord : la fin du cauchemar enfin en vue ?

A en croire certains organes de presse, la Corée du Nord changerait enfin. Un hebdomadaire comme Le Figaro Magazine n'a pas hésité à parler de perestroïka. D'ici à laisser entendre que le régime était au bord de l'effondrement, il n'y a qu'un pas.

Cet optimisme s'explique par deux faits.

D'une part, la direction nord-coréenne semble accepter de se défaire de son armement nucléaire. D'autre part, elle semble moins agressive qu'elle ne l'était dans un passé récent. Les rares voyageurs rapportent des signes de mieux-être apparent et d'amoindrissement de la rhétorique guerrière et révolutionnaire.

Engagé depuis des années dans un processus de négociations avec la Chine, la Russie, les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud, le régime de Pyongyang a donné son accord pour un arrêt du fonctionnement de

sa centrale de Yongbyon qui produisait des matériaux utilisables pour la fabrication de bombes atomiques. Moyennant quoi, la Corée du Nord recevra une aide économique accrue et peut espérer ultérieurement des gains d'ordre politique – et pourquoi pas une reconnaissance diplomatique par les Etats-Unis et la signature d'un traité de paix qui consacrerait sa légitimité ? Le Monde n'hésitait pas à inclure à l'avance ce traité de paix parmi les grands événements de l'année 2007 dans la péninsule coréenne.

C'est sans aucun doute se réjouir un peu vite. Sans doute, la Corée du Nord a-t-elle fermé son site de Yongbyon, le plus connu de tous. Mais qui nous dit qu'il n'y en a pas d'autres ? D'ailleurs, pour cette fermeture, l'anglais emploie le verbe "to disable" et non "to dismantle". Désactiver et non démanteler – ce qui veut dire que les Nord-Coréens peuvent rapidement rebrancher ce qui est débranché. Le démantèlement vérifiable,

qu'exigeaient jusqu'ici les Etats-Unis n'a pas été obtenu. De plus, dans ces négociations à six, rien n'est dit sur les armes atomiques déjà existantes.

Concernant l'évolution intérieure du régime, on ne peut que marquer son scepticisme quant à une évolution profonde ou à une tentative de réformer le système – ce que fut la perestroïka en URSS. Les camps sont toujours en activité, les libertés fondamentales – droit de circulation, d'expression, d'information – sont toujours absentes, la vie quotidienne reste pour la plupart des gens très difficile et la disette continue à frapper.

La politique extérieure continue quant à elle de privilégier des liaisons dangereuses avec les pires régimes de la planète. Le 6 septembre 2007, un raid israélien a détruit une installation militaire syrienne qui comportait des composants de même nature que dans le centre nucléaire de Yongbyon...

P. R.

Un réfugié témoigne...

Kim M. W., 31 ans, est arrivé en Belgique en 2007. Il est l'un des rares réfugiés nord-coréens à avoir cherché asile dans ce pays pourtant ouvert à l'égard des opprimés de Corée du Nord. Willy Fautré, Président de l'association Droits de l'homme sans frontières, l'a rencontré à Bruxelles.

W.F. : Quelle était votre vie en Corée du Nord ?

Kim M.W. - Je vivais dans un village minier proche du fleuve Tumen. Mes parents ont travaillé au charbonnage. J'ai aussi extrait du charbon et mon frère cadet également. La sécurité était nettement insuffisante et il y avait de nombreux accidents mortels. Le seul avantage est que nous avons toujours eu du charbon pour nous chauffer. Faute de camions pour nous le livrer, nous étions autorisés à nous servir selon nos besoins dans les galeries.

Comme le reste du pays, notre village a connu la famine dans les années 1990. Nous étions en situation permanente de disette. Beaucoup de gens sont morts de faim autour de nous. C'est à cette époque que les Nord-coréens ont commencé à perdre la foi dans le régime. Depuis l'an 2000, nous n'avons vraiment jamais mangé à notre faim. Nous avons des cartes de rationnement distribuées par les diverses organisations de travailleurs. Les critères de répartition étaient la fidélité politique et le type de travail fourni. Un mineur de fond avait droit à 1,2 kg de nourriture par jour. Cela comprenait 300 gr de riz, des céréales de pauvre qualité et du maïs. Jamais de légume et le lait est pratiquement inexistant. D'autres travailleurs n'avaient droit qu'à 800 gr par jour. Les non-actifs (pensionnés, handicapés, etc.) ne recevaient que 300 gr de nourriture par jour. La distribution se faisait deux fois par mois à l'entrepôt de stock alimentaire local.

W.F. : Avant d'arriver en Belgique, vous avez tout d'abord fui en Chine. Comment cela s'est-il passé ?

Kim M.W. - J'avais 25 ans quand j'ai décidé de fuir le pays. La première fois que je suis allé en Chine, c'était en 1998. J'y ai acheté des produits alimentaires et d'autres petits articles fabriqués sur place que je pouvais cacher sur moi. Ensuite, j'ai traversé régulièrement la frontière dans les deux sens pour faire du commerce à petite échelle sans jamais devoir payer les garde-frontières pour qu'ils ferment les yeux. Cela nous a permis de survivre. En Chine, j'étais aidé par un pasteur. Je suis resté quatre ans chez lui et je lui prêtai main forte dans ses travaux agricoles. C'est lui qui m'a payé mon voyage. Je suis arrivé en avion aux Pays-Bas le 7 juin 2007. J'ai pris ensuite un train jusqu'à Bruxelles et là, j'ai demandé l'asile politique. Je suis maintenant reconnu comme réfugié.

Un missionnaire condamné à mort par Pyongyang

Son Jong Nam, actuellement âgé de 48 ans est nord-coréen. Il a servi pendant huit ans dans l'armée.

Puis, en 1997, il s'est enfui en Chine. Là-bas, au contact d'un missionnaire chinois, Son Jong Nam s'est converti au christianisme puis a décidé, lui aussi, de prêcher l'Evangile. Arrêté par la police chinoise en avril 2001, il fut renvoyé en Corée du Nord.

Souvent, les réfugiés nord-coréens rapatriés de force sont simplement réprimandés pour avoir franchi illégalement la frontière et envoyés pour quelques semaines ou quelques mois dans un centre de travail forcé. Le cas de Son Jong Nam, converti et même pasteur, était naturellement plus "grave" aux yeux des autorités nord-coréennes.

Son Jong Nam fut donc condamné à passer trois ans au camp n° 22 de Haengyong, au nord-est du pays, près de la frontière chinoise. Il y fut torturé si cruellement qu'à sa sortie, il pouvait à peine marcher.

Sa libération, en mai 2004, fut assortie, comme cela se fait d'ordinaire, d'une assignation à résidence – en l'occurrence dans la ville de Chongjin.

Il y travailla dans une usine d'armement mais réussit à s'enfuir et à reprendre son activité missionnaire.

A nouveau arrêté, en janvier 2006, il fut condamné à mort à Pyongyang pour "espionnage au profit de la Corée du Sud". Son exécution, prévue pour mars 2006, n'a cependant pas eu lieu. Selon les propos tenus, lors d'une conférence de presse à Washington par son frère Son Jong Hoon, Son jong Nam se trouve toujours, depuis juillet 2006 en cellule d'isolement, au sous-sol de l'Agence de la sécurité nationale, où il a été à nouveau gravement torturé. Naturellement, même sa famille la plus proche n'a pas été autorisée à lui rendre visite.



Cuba : la fin, enfin ?



Le Centre de La Havane.

La situation à Cuba n'a pas changé apparemment. C'est ce que répètent, en un sens avec raison, les dissidents sur place, comme Osvaldo Paya ou Vladimiro Roca. Cependant, sous l'apparente immobilité, quelques signes de la lutte pour le pouvoir au sein du Parti communiste se sont faits jour en cette fin d'année 2007. Fidel Castro s'éteint peu à peu, mais il est encore présent et le sera quel que soit le titre qu'il conservera. Président du Conseil d'Etat et du Conseil

des Ministres ou pas (l'élection, très orientée naturellement, aura lieu le 5 mars 2008), il reste le Comandant en chef, le dirigeant du Parti.

Mais bien qu'il détienne encore le pouvoir, chacun a conscience à Cuba que la situation ne peut durer. Le pays ne fonctionne plus. Un seul exemple : Cuba, pays agricole, est obligé d'acheter 84 % de sa nourriture à l'extérieur, en majorité aux Etats-Unis, ce qui en dit d'ailleurs long sur la réalité du "blocus".

Reformer en profondeur

Il faut des changements profonds. Et ce ne sont pas les incertitudes qui entourent l'avenir de Chavez, depuis sa défaite au référendum du 2 décembre 2007, qui pousseront dans un autre sens, bien au contraire. L'aide du Venezuela peut s'interrompre ; c'est ce qui renforce plutôt la conviction intime au sein des dirigeants, de la nécessité d'évoluer. Tout le monde ou presque, en est persuadé, au sein du Parti unique. Les uns le disent ouvertement par conviction, les autres par calcul, comme s'il était bon de faire savoir au peuple qu'on est « du côté des rénovateurs ».

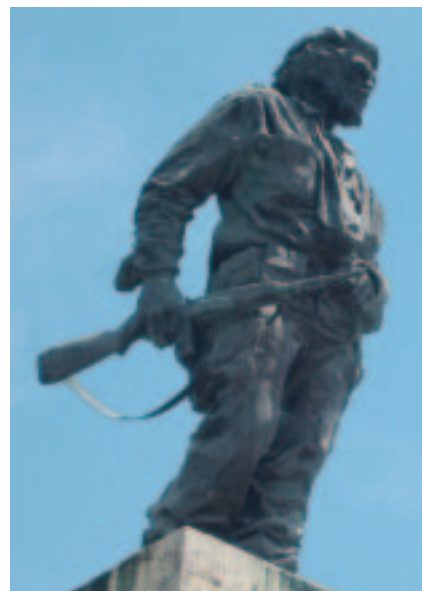
Pourtant, sauf Raul Castro, désigné par son frère aîné mais n'occupant



Des voitures du temps de Batista.



Ton exemple vit – Tes idées perdurent.



La statue de Che Guevara.

qu'une position de n°1 ad interim, les plus hauts dirigeants ne se mettent guère en avant. Raul Castro a lancé un débat sur la nécessité de "changements structurels et de concept" dans le système politique cubain afin que la révolution survive. Un tel débat est moins réel que symbolique dans un Etat totalitaire. Mais c'est le signe qu'un vent nouveau se lève.

Parmi les cadres supérieurs, mais n'appartenant pas au sommet de l'appareil, Eliades Acosta, responsable de la culture au sein du Comité central, ou l'historien Alfredo Guevara ont appelé leurs compatriotes à refuser "la pensée unique". "Il y a de nombreux problèmes matériels, des problèmes de salaires, de droit qui sont comme des voyants rouges nous indiquant que des changements sont nécessaires", a dit récemment Acosta. Il appelait encore à lutter pour une société qui "parle de ses problèmes à voix haute, sans peur, d'une société dans laquelle les médias reflètent la vie sans triomphalisme, dans laquelle les erreurs seraient exposées publiquement pour qu'on leur trouve des solutions".

Voilà qui sent sa fin de règne, mais aussi la volonté de maintenir le même pouvoir grâce à un train de réformes profondes : une volonté de déstaliniser - pardon : de "décastriser" - alors que le n° 1 est encore là.

La relève en place

Et voilà que Fidel Castro lui-même, dans une lettre du 18 décembre 2007 évoque la possibilité de laisser le pouvoir à une génération plus jeune ! Sans



Vue aérienne de la prison de Kilo.

doute, bien des interprétations sont possibles sur le sens à donner à ces mots. A-t-il voulu montrer qu'il décidait d'un mouvement qu'en fait il subit ? Pensait-il à Carlos Lage, le vice-président de la politique économique considéré comme plus "ouvert" ou à Felipe Perez Roque, jugé dogmatique par beaucoup, mais de dix ans le cadet du précédent ?

La seule chose dont on soit sûr : cette lettre fait écho à des luttes invisibles pour la plupart des observateurs, au sein de l'appareil du PC. cubain. La relève est en place. On y attend une équipe nouvelle et un dirigeant nouveau. On pleurera beaucoup Fidel Castro à sa mort. Mais à peine sera-t-il enterré que des réformes commenceront. Le pays n'en peut plus et les appelle. C'est au fond le schéma qu'a suivi l'URSS après la mort de Staline

et la Chine après la mort de Mao. Il n'y a rien d'étonnant à cela dans un des derniers fleurons du totalitarisme communiste.

Benoît Villiers




SIDH-France BP 20-16
 75761 Paris Cedex 16
 Directeur de la publication
 Pierre Rigoulot
 Directeur de la rédaction
 Sabine Renault-Sablionière
 Coordination
 Michel Renault
 Conception et réalisation
 Patrick Sevestre